

AVIS AU PUBLIC

Aménagement communal et développement urbain

Tuntange, le 28 octobre 2024

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi du **projet d'aménagement particulier – quartier existant (PAP-QE) « Fusion » concernant des fonds sis au territoire de la commune Helperknapp**, élaboré par le bureau **Zimplan S.à r.l.** pour le compte de l'**Administration communale Helperknapp**.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours, soit du **29 octobre 2024 au 28 novembre 2024 inclus au service technique de la commune Helperknapp** où le public pourra en prendre connaissance avec **prise de rendez-vous au préalable**.

Le projet est également publié sous forme électronique sur le site internet de la commune (www.helperknapp.lu – Actualités). Seules les pièces déposées au service technique de la commune Helperknapp font foi.

Endéans ce délai les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées **par écrit** au collège des bourgmestre et échevins.

le Bourgmestre,
MANGEN Paul



le Secrétaire,
SCHEIDWEILER Jeff

